

**SUBVENTION DETR-DSIL 2026 : MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LA CONSTRUCTION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS
ET DU CENTRE TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LES VERSANTS D'AIME, À AIME-LA-PLAGNE**

L'an deux mil vingt-six le 28 janvier, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-et-un janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes CHAMOOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), LIMONTA VERTHIER Muriel
M. VILLIBORD Guillaume.

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier.

En exercice : 27	Présents : 17	Absents : 10	dont pouvoirs : 2
------------------	---------------	--------------	-------------------

Date de publication : 02 février 2026 au 02 avril 2026

Au fil de l'évolution et de l'enrichissement des compétences de la Communauté de communes Les Versants d'Aime ses équipes se sont étoffées et les besoins en espaces complexifiés.

Le « Chalet », n'est plus adapté en termes de confort d'usage, de surfaces dédiées aux services techniques et de réponse aux problématiques énergétiques actuelles.

La Communauté de communes Les Versants d'Aime, locataire de ce bâtiment, ne peut pas envisager une rénovation globale de ce bâtiment, il est alors nécessaire de construire un bâtiment performant qui réponde aux besoins fonctionnels et spatiaux sur le tènement de la « maison Fleury », au cœur du bourg d'Aime-la-Plagne.

La construction de ce nouveau siège administratif et technique permettra d'améliorer les conditions de travail des agents mais aussi d'offrir un service public plus accessible et accueillant pour la population.

Ce projet semble être éligible à la DETR-DSIL 2026, catégorie 1.1. Rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le coût global des honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à 528 333 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Dépenses prévisionnelles par mission	Montant € HT	Ressources prévisionnelles	Montant prévisionnel de l'aide € HT
ESQ / DIAG	35 551,44	Etat DETR-DSIL 2026 (57%)	300 000€ (plafond)
APS	48 883,23		
APD	62 215,02		
PRO	75 546,81		
DCE / EXE 1	35 551,44		
ACT	13 331,79		
EXE 2	35 551,44		
DET	119 986,11		
AOR	17 775,72		
OPC	42 793,40		
SSI	4 937,70	Autofinancement CoVA - Fonds propres (43%)	228 333 €
QEB	14 813,10		
Commissionnement	9 875,40		
Réemploi	11 521,30		
TOTAL GENERAL DEPENSES PREVISIONNELLES	528 333 €	TOTAL GENERAL RECETTES PREVISIONNELLES	528 333 €

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 19
- nombre d'abstentions : 1 (M. Jacques DUC)
- nombre de suffrages exprimés : 19
- nombre de votes « pour » : 17
- nombre de votes « contre » : 1 (Mme Marie MARTINOD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le projet de maîtrise d'œuvre pour la construction des locaux administratifs et du centre technique de la Communauté de communes des Versants d'Aime.

APPROUVE le coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 528 333 € HT.

APPROUVE le plan de financement faisant apparaître la participation financière de 300 000 € de l'Etat et l'autofinancement de 228 333 € de la Communauté de communes Les Versants d'Aime.

DEMANDE à la Préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2026 une subvention de 300 000 € pour la réalisation de cette opération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'EPCI.

AUTORISE le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 28 JANVIER 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1009, AVENUE DE LA MONTAIGNE
BP 60 - 73212 AIME LA PLAGNE CEDEX